

PREAVIS MUNICIPAL No 4 / 2012

Crédit d'investissement pour les aménagements routiers et la sécurité de la zone en Marteley, la création d'une place de la Forge et l'entretien du réseau routier de la commune de Vufflens-la-Ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons une demande de crédit d'investissement portant sur l'entretien et la rénovation des routes de la commune de Vufflens-la-Ville.

Préambule

Faisant suite au préavis no 4/ 2010 portant sur un crédit d'étude pour la remise en état et la gestion du réseau routier de Vufflens-la-Ville, les expertises et études complémentaires suivantes ont été menées :

- Expertise de l'état du réseau routier communal par le bureau Ertec,
- Analyse et étude des collecteurs eaux usées – eaux claires (plan général d'évacuation des eaux, plus loin cité « PGEE » et rapports d'inspection vidéo) par le bureau Gérard Chevalier SA,
- Projet de réhabilitation du réseau d'eau potable basé sur le plan directeur des eaux (PDDE),
- Etude avant-projet pour des aménagements routiers du chemin de la Forge et de la zone en Marteley par le bureau Gérard Chevalier SA.

Au cours de cette étude, la commune a décidé de mettre l'accent sur les points suivants :

- Entretien du réseau routier communal. L'entretien envisagé est un « entretien de maintien », permettant de préserver le niveau de qualité actuel du réseau et de prolonger sa durée de vie,
- Aménagement de la zone en Marteley pour modérer le trafic au droit des lieux publics (garderie, salle de sport et salle communale),
- Mise en valeur du chemin de la Forge et création d'une place autour de la fontaine.

Dans sa réflexion, la municipalité a toujours mis ces éléments en relation avec l'état des réseaux souterrains (eaux usées, eaux claires et eau potable) afin de s'assurer de la nécessité de remplacer ou non ces réseaux en cas de réfection de la couche d'usure en enrobés.

Le projet d'aménagement de la zone en Marteley a fait l'objet d'une séance avec le service des routes du canton (SR) afin d'intégrer leurs remarques en phase d'avant-projet et permettre une procédure d'examen préalable allégée.

Suite à ces différentes études, il en résulte les travaux décrits ci-dessous et objets du présent préavis.

Projet

Aménagement du chemin de la Forge :

- Construction et réhabilitation d'une nouvelle chaussée,
- Réfection de la zone pavée autour de la fontaine,
- Aménagement et pose de mobilier urbain, création d'une zone container,
- Alimentation de la fontaine par l'eau du réservoir des Rottes depuis la conduite de la Fontanette,
- Remplacement du collecteur d'eaux claires et de la conduite d'eau potable.

Aménagement de la zone en Marteley :

- Aménagement des carrefours en rétrécissant les accès par la route de Bovon et le chemin de la Musire afin de limiter les vitesses,
- Aménagement de deux ralentisseurs afin de sécuriser les traversées piétonnes,
- Construction de nouvelles places de stationnement,
- Alimentation en eau potable du local de la société de gymnastique et évacuation des eaux usées,
- Collecte des eaux pluviales provenant de la rampe de la grande salle.

Réparations ponctuelles et réfection pour l'entretien du réseau routier :

- Réparations ponctuelles (colmatage fissuration, réparation de nids de poule...) sur les tronçons suivants :
 - Grand-Vigne,
 - Grand-Rue (partie basse),
 - Chemin du Clos (partie basse),
 - Chemin des Grands-Champs (tronçon intermédiaire),
 - L'Arzillier (partie basse),
 - Chemin du Calamottet (partie basse),
 - En Mussel (route d'accès au Moulin d'Amour de Gollion).
- Réhabilitation complète (réfection d'une couche d'usure en enrobés) sur les tronçons suivants :
 - Chemin de la Forge (tronçon intermédiaire),
 - L'Arzillier (partie haute et son trottoir),
 - Chemin du Clos (partie haute),
 - Chemin des Grands-Champs (partie devant les locatifs),
 - Cuvillard (certains tronçons ainsi que le trottoir),
 - La Ruelle.
- Reprise des obstacles (Chambres, vannes...) lors de la réhabilitation complète.

Programme des travaux

Les travaux pourraient débuter durant le deuxième semestre de cette année et s'étaleront sur 18 mois.

Devis des travaux

Basé sur le résultat de demandes d'offres, le devis des travaux projetés se présente de la manière suivante :

Aménagements routiers du chemin de la Forge :	Fr.	345 000.-
Aménagements routiers de la zone en Marteley :	F.	235 000.-
Entretien du réseau routier communal :	Fr.	280 000.-
Imprévus et divers :	Fr.	90 000.-
Honoraires d'ingénieur et géomètre :	Fr.	145 000.-
TVA 8% (montant arrondi)	Fr.	<u>90 000.-</u>
TOTAL TTC	Fr.	1 185 000.-

Financement et amortissement

Le financement sera assuré par un recours à l'emprunt.

L'amortissement s'opérera sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Conclusion

Le crédit demandé concerne l'investissement pour l'ensemble du réseau routier dans le village. La priorité de cette législature est de maintenir un réseau routier et sous-terrain en bon état, afin d'éviter pour le futur de lourds investissements.

En conséquence, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Vu le préavis municipal no 4/2012 du 14 mai 2012
Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'185'000.- pour les aménagements routiers et la sécurité de la zone en Marteley, la création d'une place de la Forge et l'entretien du réseau routier de la commune de Vufflens-la-Ville ;
2. d'autoriser le financement de Fr. 1'185'000.- par un recours à l'emprunt ;
3. d'amortir cet investissement, qui n'entraîne aucune charge d'exploitation, sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires.

Nous vous remercions de prendre notre préavis en considération et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

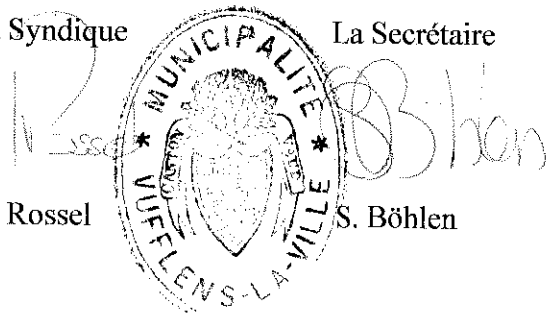
Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

I. Rossel

S. Böhlen



Vufflens-la-Ville, le 14 mai 2012

Dossier traité par Eric Maeder et Michel Gruaz